



REPUBLIQUE TOGOLAISE



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

**Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la  
Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)**

**RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DU DRAFT 2 DU  
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DE  
LA STRATEGIE AVEC LES ACTEURS DE LA REGION DES PLATEAUX-EST.**

Atakpamé, le 31 août 2020



Les rapporteurs

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER</b> ....	3
<b>1.1. Contexte et justification</b> .....	3
<b>1.2. Rappel des objectifs de l'atelier</b> .....	4
<b>1.3. Rappel des résultats attendus</b> .....	4
<b>II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DEROULEMENT DES TRAVAUX</b> .....	5
<b>2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier</b> .....	5
<b>2.2. Les communications</b> .....	6
<b>2.3. Débats</b> .....	7
<b>4. Travaux de groupe</b> .....	9
<b>III. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER</b> .....	9
<b>3.1. Les recommandations formulées à par les participants</b> .....	9
<b>3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier</b> .....	9
<b>CONCLUSION</b> .....	10
<b>ANNEXES</b> .....	11

## **INTRODUCTION**

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est un instrument fondé sur l'engagement et le dialogue en vue de la résolution efficiente des plaintes. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes à la REDD+ dans la phase de mise en œuvre de la stratégie.

A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ a intégré toutes les observations, les apports des parties prenantes ainsi que les commentaires de la Banque sur le draft 1. Ce draft 2 est élaboré par la Coordination Nationale REDD+ en étroite collaboration avec la commission des textes du Ministère de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature et avec l'appui de la Banque mondiale. Pour que l'ensemble des parties prenantes puissent s'approprier le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ et procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national ont été organisés. Ces ateliers regroupent les représentants des différentes organisations et plateformes de la société civile, des autorités et représentants des collectivités territoriales. voir la liste des participants en annexe.

Le présent rapport rend compte du déroulement de l'atelier de validation dudit MGP de la région des Savanes. Il s'articule autour des principaux points suivants :

- Rappel du contexte, des objectifs et des résultats de l'atelier
- Mise en œuvre de l'atelier/Déroulement des travaux
- Bilan de l'atelier et évaluation de l'atelier
- Recommandations et clôture de l'atelier

### **I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER**

#### **1.1. Contexte et justification**

Le processus REDD+ au Togo vise à infléchir la tendance à la dégradation des forêts et à la déforestation, en optant pour une gestion durable des forêts existantes et un accroissement du patrimoine forestier. Ce processus est conduit dans une approche participative multi-acteurs et inclusive qui requiert l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique. Ce processus, bien que salubre est cependant susceptible d'engendrer des conflits eu égard à la multiplicité des acteurs qui ont des intérêts souvent divergences.

Dans le souci de prévenir et de faciliter le règlement de ces potentiels conflits, la coordination nationale REDD+ Togo s'est déjà doté d'un mécanisme consensuel de gestion des plaintes (MGP) pour la phase de préparation

Cependant, le champ d'action, le type de plainte et la nature des activités de la phase de préparation sont différents de ceux de la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi la coordination nationale élabore un autre mécanisme pour la phase de mise en œuvre de la stratégie. L'enjeu est de permettre aux plaignants d'activer rapidement ce mécanisme de régulation lorsqu'ils auront une plainte en lien avec les activités de la phase de mise en œuvre de la REDD+.

Ce mécanisme de la phase de mise en œuvre (tout comme celui de la phase de préparation) se veut transparent et accessible à tous. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes.

Pour y parvenir, plusieurs activités ont été déjà réalisées. A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ est élaboré.

Dans le souci de partager le contenu de cette dernière version avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles puissent comprendre le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ puis procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national sont organisés. Ces ateliers de validation permettront aux acteurs de revisiter les modifications apportées à la version précédente et de s'assurer que les spécificités de leurs régions respectives sont prises en compte dans cette dernière version.

## **1.2. Rappel des objectifs de l'atelier**

L'objectif général poursuivi est d'organiser une validation participative du MGP de la phase de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, il s'agit essentiellement de :

- Partager avec les parties prenantes le processus ayant conduit à l'élaboration du document du MGP ;
- Partager avec l'ensemble des parties prenantes le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie et recueillir leurs contributions ;
- Echanger avec les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre dudit MGP ;
- Amener les participants à identifier et à prendre en compte dans le MGP les spécificités de leurs localités respectives
- Recueillir les apports, observations et commentaires des parties prenantes sur le document afin d'améliorer son contenu ;
- Faciliter l'appropriation du document du MGP par les parties prenantes.

## **1.3. Rappel des résultats attendus**

Les résultats suivants sont attendus :

Le processus d'élaboration du document du MGP est partagé avec les parties prenantes ;

- Le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre est partagé avec l'ensemble des parties prenantes et leurs contributions recueillies ;
- Les parties prenantes ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce mécanisme ;
- Les spécificités de chaque localité sont identifiées par les participants et sont prises en compte dans le MGP
- Les observations et commentaires des parties prenantes sont recueillies pour l'amélioration du contenu du draft 2 du MGP ;
- Les parties prenantes se sont approprié le contenu du document du MGP.

## II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DÉROULEMENT DES TRAVAUX

### 2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier

La cérémonie d'ouverture est marquée par trois allocutions :

- le mot de bienvenue du représentant du Directeur régional de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature des Plateaux, Cdt BOUAME Kossivi
- le mot de cadrage du coordonnateur national REDD+ ;
- le mot d'ouverture du Secrétaire Général de la préfecture de l'Ogou, Monsieur BITHO E.

Kondo

#### ❖ **Mot de bienvenue du représentant du Directeur Régional de l'Environnement de la Kozah**

Le représentant du Directeur régional de l'environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature des Plateaux a dans son intervention souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé aux participants que le processus REDD+ au Togo vise à infléchir la tendance à la dégradation des forêts et à la déforestation observée. De même, il a précisé que plusieurs documents ont été élaborés dans le cadre du processus REDD+ et a invité les participants à contribuer à la réussite de l'atelier.

#### ❖ **Le mot de cadrage du coordonnateur national REDD+**

Le Coordonnateur national du P-REDD+ a remercié les participants d'avoir répondu à l'invitation et leur a fait savoir que la REDD+ n'est plus une nouvelle thématique pour eux. Dr. DITOATOU a rappelé les objectifs de l'atelier et a invité les participants à œuvrer pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du processus. Il a aussi demandé au Secrétaire général de la préfecture de l'Ogou de remercier son préfet pour avoir facilité l'organisation de cet atelier dans la région des plateaux.

#### ❖ **Le mot d'ouverture du Secrétaire Général de la préfecture de l'Ogou**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, monsieur BITHO E. Kondo a également souhaité la bienvenue à tous les participants et a invité les différents acteurs présents à agir ensemble pour l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et la lutte contre la pauvreté. Il a remercié les organisateurs qui ont pris des dispositions pour le respect des mesures barrières. Monsieur BITHO a remercié le ministère de l'environnement et a souhaité plein succès aux travaux avant de déclarer ouvert au nom de son Préfet l'atelier de validation du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

#### ❖ **Mise en place du présidium**

Après la cérémonie d'ouverture, un présidium est mis en place pour diriger les travaux de l'atelier. Il est composé comme suit :

- **Président** : Monsieur ADEKEDEO N'Zonou, Secrétaire général de la préfecture de l'Anié.
- **1<sup>er</sup> Rapporteur** : Ltd ATTIGAN Néglo Yaovi Sitsofe, Directeur préfectoral de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature du Moyen Mono
- **2<sup>ème</sup> Rapporteur** : Madame ESSEH Afua Kafui, Point focal régional des Plateaux du Consortium Femme REDD+

## 2.2. Les communications

Quatre communications ont été faites.

### ❖ Première communication :

Elle est animée par M. DAMETOUGLE T. Coordonnateur Adjoint chargé d'appui au programme. M. DAMETOUGLE a rappelé aux participants le processus d'élaboration du Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+ du Togo en trois points.

Abordant le premier point intitulé : « les Piliers REDD+ : où sommes-nous dans le processus de préparation ? », l'orateur a d'abord rappelé aux participants les quatre piliers de la REDD+. Il a ensuite expliqué les résultats obtenus au niveau de chaque pilier et ce qui reste à faire.

Concernant le deuxième point intitulé « Pourquoi un MGP pour la phase de mise en œuvre des projets REDD+ », M. DAMETOUGLE a entretenu les participants sur l'importance du MGP. Il a souligné que la mise en œuvre de projets REDD+ impliquera une multiplicité d'acteurs aux intérêts souvent divergents ; cela peut créer des situations conflictuelles entre ces acteurs.

Il faut donc un mécanisme consensuel de gestion de plaintes pour prévenir, traiter et résoudre les tensions et les potentiels conflits entre ces acteurs.

S'agissant du troisième point « Comment le MGP REDD+ du Togo a été élaboré », le communicateur a signifié aux participants que le MGP REDD+ a été élaboré à travers un processus participatif, inclusif, interactif et itératif. Les différentes étapes chronologiques et consultations des parties prenantes ont été également rappelées aux participants.

### ❖ Deuxième communication

Elle a été également présentée par M. DAMETOUGLE. Elle a pour thème : « MGP REDD+ Togo : Objectifs, Champs d'actions, Activités sources de plaintes potentielles et Parties Prenantes »

Dans un premier temps, M. DAMETOUGLE a rappelé les objectifs poursuivis par le MGP REDD+ du Togo. Il a ensuite ressorti les actions de la stratégie nationale REDD+, sources de plaintes potentielles. Il a également présenté le champ d'action du MGP REDD+ du Togo et expliqué la nature d'une plainte jugée valide/recevable. Il a pour finir entretenu les participants sur les parties prenantes qui sont concernées par le MGP REDD+ du Togo.

### ❖ Troisième communication

La troisième communication est présentée par M. KOTOKO M. responsables des affaires juridiques, des évaluations environnementales et sociales stratégiques. Elle a porté sur l'organisation et le fonctionnement du MGP.

Cette communication s'est articulée autour de cinq préoccupations majeures. M. KOTO a d'abord présenté les organes et les niveaux qui interviennent dans le règlement des plaintes. Il a ensuite expliqué leurs rôles et responsabilités. Il a également clarifié comment ces Organes procèdent pour régler les plaintes, ainsi que les canaux de saisine en cas d'une plainte.

Pour finir, le présentateur a partagé avec l'assistance les différentes étapes dans la procédure de gestion d'une plainte.

#### ❖ **Quatrième communication**

Elle est animée par M. KITING O. Spécialiste en développement sociale et a porté sur le dispositif de suivi-évaluation du MGP REDD+ et les besoins en renforcement des capacités.

Abordant le dispositif de suivi-évaluation, M. KITING a d'abord rappelé ce que c'est que le dispositif dans le cadre du MGP REDD+. Il a ensuite rappelé les objectifs et l'importance du suivi-évaluation du MGP REDD+ Togo ainsi que les acteurs du suivi-évaluation. Il a enfin partagé avec les participants les indicateurs qui doivent être renseignés par les acteurs et comment se fera le rapportage et l'archivage des données.

Concernant les besoins en renforcement de capacités, il a expliqué aux participants que cet aspect porte essentiellement sur les informations et sensibilisations des parties prenantes sur le MGP, les formations thématiques, et l'appui en matériel de travail

Il a clôturé la présentation par le budget prévisionnel de la mise en œuvre du MGP ; budget dont le montant doit être mobilisé pour la mise en œuvre effective du MGP.

### **2.3. Débats**

L'ensemble des quatre communications a fait objet de débat en plénière. Les participants ont eu à poser des questions d'éclaircissement, soulever des préoccupations et à formuler des commentaires. Les questions, préoccupations soulevées et les éléments de réponse apportés aux différentes questions et préoccupations sont résumées ci-dessous :

- **Tableau 1 : Synthèse des questions, préoccupations soulevées et réponses à l'atelier régional de validation du draft 2 du MGP /REDD+ à Blitta**

	<b>Questions/préoccupations</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Eléments de réponse</b>
1	Qui dépose les plaintes au niveau régional ?	NAKPANE Kpanté	Les plaintes sont déposées au niveau préfectoral. Au cas où la plainte concerne plusieurs préfectures, le niveau préfectoral renvoie le dossier au niveau régional. Si un plaignant dépose sa plainte au niveau régional, les membres du niveau régional travaillent avec le niveau préfectoral.
2	Le secrétaire général de la préfecture chef-lieu de la région se retrouve à la fois dans le comité préfectoral et le comité régional. Comment pourra-t-il cumuler ces deux postes ?		Le choix du secrétaire général de la préfecture chef-lieu de la région au niveau du comité régional vise à minimiser les charges de fonctionnement étant donné que les rencontres régionales se tiennent au chef-lieu de la région. Au cas où il est empêché, il pourra se faire représenter valablement.
3	Quel Secrétaire général de mairie choisir parmi les Secrétaires généraux de mairie d'une préfecture donnée pour être membre du comité préfectoral du MGP ?	B. Kossi (DP/MEDDPN Ogou)	Les maires vont s'entendre pour choisir le Secrétaire général qui va être membre du comité préfectoral de gestion des plaintes. Les Secrétaires généraux des communes chefs lieu de région sont bien placés pour être membre du CPGP.
4	Y a-t-il possibilité de prolonger le temps de résolution d'une plainte ?	KOMLAN Essè (Point focal CF- REDD+ Ogou)	Oui il y a possibilité de prolonger le temps de résolution d'une plainte mais il faut informer le plaignant.
5	Le suivi-évaluation sera assuré par les membres des comités. Comment et par qui leur efficacité sera appréciée ?	TAGBA-Lakassa (DPEDDPN Anié)	Pour apprécier leur efficacité, chaque comité fera son auto-évaluation en se rapportant à la capitalisation des indicateurs de performance. Le niveau inférieur sera évalué par son niveau supérieur. Le comité national à travers le rapport bilan appréciera les performances des comités régionaux qui auront évalué les comités préfectoraux.

#### **4. Travaux de groupe**

Les participants ont été répartis en trois groupes. En prenant compte le contexte et les spécificités de leur région, chaque groupe devait analyser, améliorer et compléter si nécessaire une partie du document. (Voir les consignes données aux différents groupes en annexe).

Les groupes se sont retrouvés en plénière pour la restitution des travaux. Après la restitution des travaux des différents groupes, les discussions ont permis d'harmoniser les points de vue sur les différents aspects du document. Cette harmonisation a permis aux participants d'avoir une même compréhension du mécanisme de gestion des plaintes pour cette phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

### **III. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER**

#### **3.1. Les recommandations formulées à par les participants**

Les recommandations ci-dessous ont été formulées par les participants :

- Envisager dans l'avenir la possibilité de mettre en place les comités communaux de gestion des plaintes
- Envisager une procédure spécifique pour traiter les plaintes relatives à l'impact du processus REDD+ sur les enfants étant donné que les enfants (mineurs) ne peuvent pas porter plainte.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre du processus REDD+ est validé par acclamation sous réserve de de l'intégration des différentes observations formulées par les participants. Suite à cette validation, les participants ont échangé sur les prochaines étapes du processus (voir les prochaines étapes en annexe).

#### **3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier**

La cérémonie de clôture est marquée par trois interventions. Celle du Secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, monsieur BITHO E. Kondo, celle du Coordonnateur du projet REDD+, Dr DITOATOU Kanfitine et celle du président des chefs de canton du Togo, Togbui AGOKOLI IV.

Le Président des chefs de canton du Togo a remercié tous les participants pour leur participation à l'atelier.

Le Coordonnateur du projet REDD+, a remercié tous les participants pour leur participation active qui témoigne de leur capacité d'appropriation du processus REDD+. Il a fait savoir aux participants que les attentes de la coordination sont comblées et a saisi l'occasion pour demander aux Secrétaires généraux de transmettre ses remerciements aux préfets avant de souhaiter un bon retour à tous les participants.

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, représentant son préfet, a également remercié les participants pour les différentes contributions qui ont permis de valider le présent document. Monsieur BITHO E. Kondo a aussi souhaité un bon retour aux participants.

## CONCLUSION

Le présent atelier a permis aux participants de la région des plateaux de s'approprier le contenu de la version améliorée du mécanisme de gestion de plaintes dans la phase de mise en œuvre du processus REDD+ ainsi que leurs rôles et responsabilités. Il a favorisé des échanges qui ont permis aux acteurs de valider le présent document du mécanisme de gestion des plaintes. Ce mécanisme de gestion des plaintes dans la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo permet d'assurer la cohésion sociale. Il va faciliter la mise en œuvre harmonieuse des différentes qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des objectifs du développement durable (ODD) et du plan national de développement (PND) du Togo.

## ANNEXES

### **ANNEXE 1 : LES CONSIGNES POUR LES TRAVAUX DE GROUPE**

**Groupe 1** : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les objectifs et le champ d'application du MGP REDD+ Togo
- Les actions de la stratégie REDD+, sources de plaintes potentielles
- La validité d'une plainte, les parties prenantes concernées par le MGP REDD+.

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

**Groupe 2** : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les niveaux de saisine et de résolution des plaintes ;
- La composition et les attributions des organes de gestion des plaintes ;

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

**Groupe 3** : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Le suivi évaluation de la mise en œuvre du MGP REDD+
- Les thématiques proposées pour les besoins de renforcement des capacités
- Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

### **ANNEXE 2 : LES PROCHAINES ETAPES**

**ETAPE 1** : prise en compte et intégration des apports préoccupations et commentaires des différents ateliers pour produire la version améliorée

**ETAPE 2** : Transmission de la version améliorée à la Banque mondiale pour avis technique.

**ETAPE 3** : Prise en compte des observations de la Banque mondiale et production de la version finale ;

**ETAPE 4** : Organisation des ateliers de dissémination et de vulgarisation des versions définitives des différents livrables (SN-REDD+, CGES, PGP, CPR, CP, MGP, MPB)

### **ANNEXE 3 : LISTE DE PRESENCE**



EVALUATION DE L'ATELIER DU MGP REGION DES PLATEAUX-EST (ATAKPAME)  
 (sur 41 participants)

Éléments d'appréciation	Critères d'appréciation							
	Satisfaisant		Assez bon		Passable		Pas satisfaisant	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>1. déroulement de l'atelier</b>								
Présentations	31	76	10	24	0	0	0	0
Participation	29	71	9	22	3	7	0	0
Facilitation	27	66	14	34	1	2	0	0
Gestion du temps	13	32	24	59	4	10	0	0
<b>2. Appréciation du cadre du travail</b>								
Cadre de travail	28	68	13	32	0	0	0	0
Restauration/pause-café	24	59	13	32	4	10	0	0
<b>3. Organisation des ateliers</b>								
Pertinence d'organiser les consultations régionales	28	68	13	32	0	0	0	0
<b>4. Compréhension globale du document</b>						0	0	0
Document du MGP bien approprié par les acteurs	22	54	18	44	1	2	0	0
<b>5. Résultats des travaux de l'atelier</b>	30	73	11	27	0	0	0	0

## Autres appréciations

Pour les autres appréciations, les participants se sont prononcés sur :

- Ce qui les a le plus intéressé au cours de l'atelier
- Ce qui les a le moins intéressé au cours de l'atelier
- Propositions /suggestions utiles pour l'avenir

Leurs appréciations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>1. Ce qui vous a le plus intéressé au cours de l'atelier</b>	<b>2. Ce qui vous a le moins intéressé au cours de l'atelier</b>	<b>3. Propositions /suggestions utiles pour l'avenir</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtrise des sujets par les présentateurs</li><li>- La qualité des débats</li><li>- Composition des membres des différents comités</li><li>- Implication des différentes catégories d'acteurs dans la validation du MGP</li><li>- La restauration libre pour exposer moins les participants au Covid 19</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Insuffisance du temps pour les travaux de groupe</li><li>- Montant pour la restauration et pause-café faible.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer le montant de la restauration</li><li>- L'atelier devrait couvrir deux jours</li><li>- Revoir le montant des per diem des participants à la hausse pour leur permettre de bien se prendre en charge</li><li>- Il faudrait accorder plus de temps aux travaux de group</li></ul>

## ANNEXE 4 : LISTE DE PRESENCE